

FONDS À RISQUE MOYEN DE PORTLAND (À MOYEN TERME ET DE CROISSANCE)

(au 31 mars 2025)

Horizon d'investissement de 5 à 7 ans	Date de création de la série	Valeur liquidative par part	Distribution mensuelle	3 mois	6 mois	1 an	3 ans*	5 ans*	10 ans*	Depuis la création*
RENDEMENT (au 31 mars 2025)										
Portland Private Income Fund - série A	28 févr. 2013	36,8620 \$	0,3333 \$	1,26 %	3,58 %	(7,30 %)	0,53 %	4,49 %	5,60 %	6,02 %
Portland Private Income Fund - série F	7 janv. 2013	38,6702 \$	0,3750 \$	1,56 %	4,19 %	(6,19 %)	1,70 %	5,69 %	6,81 %	7,28 %
RENDEMENT (au 31 mars 2025)										
Portland Global Sustainable Evergreen Fund - série A	29 mars 2018	35,3674 \$	-	2,95 %	5,43 %	7,08 %	7,96 %	6,33 %	-	5,45 %
Portland Global Sustainable Evergreen Fund - série F	28 févr. 2018	38,1131 \$	-	3,25 %	6,04 %	8,32 %	9,21 %	7,56 %	-	6,58 %

OBJECTIF ET STRATÉGIES D'INVESTISSEMENT

Compte tenu de la nature des composants sous-jacents de ce portefeuille, la distribution ciblée est de 4,5 % par an, avec la possibilité d'augmenter les distributions en fonction des flux de trésorerie futurs du Portland Global Sustainable Evergreen Fund.

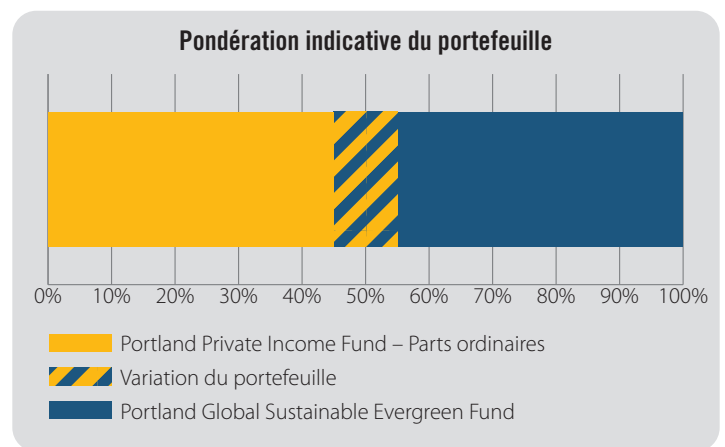
Portland Private Income Fund

Les investissements clés du Portland Private Income Fund sont les suivants :

- Prêts hypothécaires privés gérés par : MarshallZehr Group Inc : MarshallZehr Group Inc. ("MarshallZehr")
- Prêts commerciaux privés gérés par : Crown Capital Partners Inc. (Crown Capital Partner Funding, LP) ; et des sociétés de développement commercial basées aux États-Unis.
- Investissements dans les infrastructures : Crown Capital Power Limited Partnership, Brookfield Super-Core Infrastructure Partners (CAN) L.P., Brookfield Infrastructure Fund IV et Portland Global Energy Efficiency and Renewable Energy Fund LP.
- Prêts maritimes comprenant le EnTrust Global Blue Ocean Fund

Les investissements sont des hypothèques garanties, des prêts et des participations assortis de clauses restrictives. Les investissements sont généralement à court terme, avec des durées allant de 6 mois à 5 ans. La liquidité peut être gérée en investissant dans des titres publics complémentaires générateurs de revenus. La répartition du capital investi entre les prêts hypothécaires, les prêts commerciaux et d'autres opportunités complémentaires relève de la responsabilité du gestionnaire.

La catégorie de parts privilégiées constitue une source d'emprunt supplémentaire pour le Portland Private Income Fund. Le Portland Private Income Fund peut de temps à autre emprunter auprès de l'émission de parts privilégiées, d'une banque, d'un courtier principal, du gestionnaire ou de ses affiliés jusqu'à 25 % de l'actif total du Portland Private Income LP. En raison de la restriction d'emprunt de 25 % de l'actif total de Portland Private Income LP, les parts privilégiées de Portland Private Income Fund bénéficient d'une couverture d'actif de 4 % ou plus sur ses investissements.



	Parts ordinaires		Parts privilégiées	
	Série A	Série F	Série AP	Série FP
Frais de gestion ²	0,5 %	0,5 %	0,5 %	0,5 %
Commission de suivi	1 %	-	1 %	-
Distribution cible ³	8 %	9 %	Taux préférentiel	Taux préférentiel + 1 %
Distribution annuelle	4,00 \$	4,50 \$	0,370 \$	0,470 \$
Frais de rachat	Dans les 18 mois : 5 %; dans les 19 à 36 mois : 2 %		Aucuns	
Risque	Moyen		De faible à moyen	

FONDS À RISQUE MOYEN DE PORTLAND (À MOYEN TERME ET DE CROISSANCE)

(au 31 mars 2025)

Portland Global Sustainable Evergreen Fund

Les investissements clés du Portland Global Sustainable Evergreen Fund sont les suivants :

- The Portland Global Energy Efficiency and Renewable Energy Fund LP, qui investit dans les parts B du Global Energy Efficiency and Renewable Energy Fund, conseillé par le Fonds européen d'investissement et sous-conseillé par la Banque européenne d'investissement.
- La société en commandite Bonnefield Canadian Farmland LP V, conseillée par Bonnefield Financial Inc.

Les principales raisons d'investir dans le Portland Global Sustainable Evergreen Fund sont les suivantes :

- Fair du bon, en faisant du bien - cet élément fait partie des décisions d'investissement que le gestionnaire prend et prendra dans le fonds.
- Sélectionner des gestionnaires d'investissement spécialisés ayant des antécédents et mettant l'accent sur :
 - Rendements attrayants ajustés au risque et processus durables, en particulier
 - L'objectif est d'obtenir un rendement d'environ 10 % par an
 - Objectifs de développement durable reconnus par des groupes nationaux et internationaux tels que les Nations unies
- L'investissement durable comprend les stratégies d'investissement qui intègrent les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance ("ESG") dans les décisions d'investissement lors de l'évaluation des risques et des opportunités au sein d'un portefeuille.



* Annualisé

1. Le gestionnaire se réserve le droit de modifier les distributions annuelles cibles à sa discrétion.
2. Reportez-vous à la notice d'offre pour obtenir des renseignements détaillés sur les frais.
3. La distribution cible, de 8 % pour la série A et de 9 % pour la série F, est versée annuellement en fonction de la valeur liquidative initiale par part de 50,00 \$, laquelle devrait être entièrement financée, versée mensuellement, après déduction des frais d'administration des prêts hypothécaires et des frais de gestion des placements spécialisés, des frais de gestion, des commissions de suivi et des charges. Le taux de distribution des séries AP et FP est revu chaque trimestre. Le taux préférentiel est fondé sur le taux préférentiel de la Banque Royale du Canada.

Ce programme de placements peut comporter des frais. Les taux de rendement indiqués sont les rendements annuels composés historiques totaux et ne comprennent pas les frais. Les rendements des placements ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et le rendement antérieur ne se répétera pas forcément.

La tolérance au risque mesure le degré d'incertitude qu'un investisseur peut accepter relativement aux fluctuations de la valeur de son portefeuille. La tolérance au risque d'un investisseur dépend en grande partie de sa situation financière personnelle, notamment de son horizon temporel, de ses besoins en liquidités, de la taille de son portefeuille, de ses revenus, de ses connaissances en matière de placements et de son attitude face aux fluctuations des prix. Les clients devraient effectuer uniquement des placements qui conviennent à leur tolérance au risque individuelle.

Les renseignements fournis dans cette communication doivent être considérés seulement comme des renseignements de nature générale et ne doivent aucunement être considérés comme des conseils de placement, fiscaux ou financiers. Les investisseurs doivent consulter leur représentant en services financiers avant de décider si ce mandat est un placement approprié pour eux. Toute référence à une société est fournie à titre d'illustration seulement; elle ne constitue d'aucune façon une recommandation d'achat ou de vente et n'est pas nécessairement une indication de la façon dont le portefeuille d'un mandat Portland investit. Tout a été mis en œuvre pour assurer la plus haute exactitude des renseignements fournis. Ces renseignements sont considérés comme fiables au moment de la publication. Tous les renseignements sont susceptibles d'être modifiés de temps à autre et sans préavis. Un consentement est indispensable pour toute reproduction, en tout ou en partie, de ce document, et de ses images et concepts. Conseils en placements Portland et le logo de l'Unicorn Design est une marque de commerce de Portland Holdings Inc. utilisées sous licence par Conseils en placements Portland Inc. Achetez. Conservez. Et Prospérez. est une marque déposée d'AIC Global Holdings Inc. utilisée sous licence par Conseils en placements Portland Inc.

Conseils en placements Portland Inc., 1375 Kerns Road, Suite 100, Burlington (Ontario) L7P 4V7 Tél. : 1 888 710-4242 • www.portlandic.com • info@portlandic.com